



## **ADOPTION DE LA PARTIE DU BUDGET 2021 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES**

1. Une séance extraordinaire du conseil ordinaire de la Ville de Longueuil aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 19 h, afin d'adopter la partie du budget 2021 de la Ville de Longueuil visant ses compétences locales.
2. Conformément au *Décret numéro 1020-2020* du 30 septembre 2020, tel que modifié par l'*Arrêté numéro 2020-074* du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, cette séance sera tenue sans la présence du public et par vidéoconférence, disponible en rediffusion sur la chaîne YouTube de la Ville de Longueuil.
3. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du budget.
4. Les citoyens qui désirent prendre part à la période de questions du public peuvent transmettre leur question en remplissant le formulaire en ligne, disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://www.longueuil.quebec/fr/periode-questions-du-public>

Longueuil, le 20 novembre 2020  
Carole Leroux, avocate,  
Assistante-greffière de la Ville